



# Règlement Ningle & Run

## Samedi 8 juin 2024

### Article 1 : Organisation

Le **Ningle & Run** est une course à obstacle organisé par la Communauté de Communes Océan-Marais-de-Monts. L'**organisateur** peut être contacté à tout moment pour toute demande d'explication ou d'information complémentaire via le formulaire disponible sur le site, par mail à l'adresse [ledaviaud@omdm.fr](mailto:ledaviaud@omdm.fr) ou par téléphone au 02-51-93-84-84.

### Article 2 : Date, horaires et parcours

Le Ningle & Run se tiendra le 8 juin 2024 au Daviaud à La Barre-de-Monts.

- La course jeune **début** à **14h30**. La distance est de 2.5 km.
- La course relais par équipe **début** à **15h30**. La distance d'un relais est de 2.5km soit 5km au total. Chaque relais comprend 3 personnes et chaque équipe 6 personnes.
- La course adulte **début** à **17h**. La distance est de 7.5km.

Les 3 courses se tiendront sur la même boucle de 2.5km. La boucle comprend la traversée de l'écomusée le Daviaud et ses alentours. Elle offre un paysage typique de marais breton que vous ne retrouverez nulle part ailleurs. Le parcours alterne chemin, route goudronnée et sentiers accidentés. Il n'y aura pas de difficulté d'orientation et l'itinéraire sera parfaitement balisé à l'aide de flèches et de bénévoles. Chaque boucle comprend deux zones de sauts.

Les zones de sauts à la ningle seront indiquées à l'aide d'un fléchage et la présence de bénévoles. Une vingtaine de ningles sont fournies à chaque zone de sauts.

Les inscriptions se terminent lorsque les 200 dossards par courses sont écoulés.

Le retrait des **dossards** se fera sur place à 13h30. Le port du dossard bien visible sur la poitrine, non plié ou masqué, est obligatoire tout au long de la course.

### Article 3 : Conditions de participation

#### 3-1 : Parcours de prévention santé

Le certificat médical est remplacé par un N° Parcours Prévention Santé. Pour le remplir rendez-vous sur [pps.athle.fr](http://pps.athle.fr) (valable 3 mois). Ce numéro vous sera demandé pour le retrait des dossards. En son absence, la personne ne pourra accéder à la course.

#### 3-2 : Catégories d'âge

La course jeune est accessible à partir de 14 ans révolus jusqu'à 18 ans.

La course relais par équipe et la course adulte sont accessibles à toutes personnes majeures.

La course relais par équipe nécessite la participation de 6 personnes et est accessible à toute personne majeure.

## **Article 4 : Mode d'inscription**

### **4-1 : Droit d'inscription**

L'inscription n'est validée qu'après paiement du droit d'inscription de 10€ la course jeune, 15€ la course adulte (10€ en tarif réduit) et 60€ pour la course relais par équipe. L'inscription est également soumise à l'acceptation du présent règlement et au parcours de prévention santé.

### **4-2 : Revente ou transfert de dossard**

Toute inscription engage personnellement son auteur. Le transfert d'inscription ou la cession de dossard à un tiers est strictement interdit. Tout participant porteur d'un dossard obtenu en infraction avec le présent règlement pourra être mis hors course ou être reconnu responsable de tout dommage causé ou subi si un accident survient durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident survenu ou causé par ce dernier dans ce type de situation.

### **4-3 : Remboursement**

L'inscription est ferme et définitive, mais le remplacement d'un coureur sur autorisation préalable de l'organisateur et après communication des informations concernant le remplaçant (nom, prénom, date de naissance) et présentation son numéro Parcours Prévention Santé est possible.

En cas de non-participation à l'épreuve pour quelque motif que ce soit, le coureur inscrit ne peut prétendre à aucun remboursement des frais engagés.

Le remboursement est soumis à la présentation d'un certificat médical justifiant que la personne inscrite ne peut concourir au « Ningle & Run »

## **Article 5 : Sécurité**

L'organisateur déploiera un **Dispositif Prévisionnel de Secours** (DPS) afin de garantir la sécurité et l'assistance médicale des coureurs. Des signaleurs seront présents sur les routes, et les services de secours (SDIS) et de gendarmerie seront prévenus de la tenue de la manifestation.

Les blessés ou malades seront pris en charge par une équipe de secouristes dotés du matériel roulant et médical nécessaire.

Toutefois, chaque participant a l'obligation d'apporter son assistance à un concurrent victime d'un accident jusqu'à l'arrivée des secours.

Plusieurs couloirs sont prévus à chaque zone de saut pour assurer la sécurité des participants.

Chaque portion de voie ouverte à la circulation sera protégée par un commissaire. Les concurrents s'engagent à respecter le code de la route lors des rares traversées de chaussées.

## **Article 6 : Assurance, responsabilité et comportement**

L'Écomusée du Daviaud se décharge de toute responsabilité en cas de blessures, de chutes, de dommages ou de vols sur biens personnels.

Une partie du parcours est tracée en zone Natura 2000. L'environnement est sensible et convient d'être préservé. Toute personne reconnue coupable d'abandon de matériel ou de déchets hors des zones de propreté prévues entraînera la disqualification du contrevenant.

## **Articles 7 : Chronométrage**

L'association « Saint Jean de Monts Vendée Triathlon Athlétisme » assurera le chronométrage au moyen d'un chronomètre.

## **Article 8 : Annulation**

Si en cas de force majeure (aléas climatiques...) ou pour toute raison indépendante de la volonté, la manifestation doit être annulée, les frais d'inscription sont restitués à chaque participant, mais aucune indemnité ne pourra être versée. Alternativement, l'organisateur se réserve le droit de modifier le parcours ou de programmer la manifestation à une date ultérieure.

## **Article 9 : Droit à l'image**

En participant à l'épreuve, chaque coureur donne expressément son accord pour l'utilisation des images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître sur tous types de supports, incluant les documents promotionnels et/ou publicitaires, à des fins strictement non commerciales.

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du règlement et en accepte toutes les clauses sous peine de disqualification.

# Plan d'Annulation en Cas de Fortes Intempéries

Chers participants,

Nous espérons que vous êtes enthousiastes à l'idée de participer à notre événement « Ningle & Run ». Cependant, la sécurité de nos participants est notre priorité absolue. En cas de conditions météorologiques défavorables, nous avons mis en place un plan d'annulation pour garantir votre sécurité.

**1. Surveillance Météorologique :**

- Notre équipe surveillera attentivement les prévisions météorologiques avant l'événement.
- Si des alertes sont émises pour des conditions dangereuses (tempêtes, vents violents, pluies torrentielles), nous prendrons des mesures appropriées.

**2. Seuil de Sécurité :**

- Si les vents dépassent une certaine vitesse ou si les précipitations atteignent un niveau critique, nous nous gardons le droit d'annuler la course.
- Nous vous informerons rapidement via nos canaux de communication officiels (site web, réseaux sociaux, courriels).

**3. Communication avec les Participants :**

- Si l'événement est annulé avant le départ, nous vous informerons clairement.
- Si l'événement est déjà en cours et que les conditions se détériorent, nous vous guiderons vers des abris temporaires ou des points de rassemblement.

**4. Remboursements et Reports :**

- Si l'événement est annulé, nous vous remboursons le dossard.
- Si possible, nous proposerons une date de report pour l'événement.

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre coopération. Votre sécurité est notre priorité, et nous sommes déterminés à prendre des décisions rapides et efficaces pour assurer le bon déroulement de l'événement.

En cas de questions ou de préoccupations, n'hésitez pas à nous contacter au 02 51 93 84 84 ou par mail à [ledaviaud@omdm.fr](mailto:ledaviaud@omdm.fr).

Cordialement,

**La Présidente  
de la Communauté de Communes  
Véronique LAUNAY**

